

IDH A E

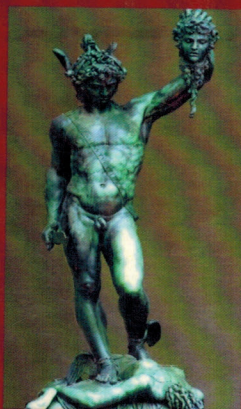
La loi peut-elle dire l'histoire ?

Droit, Justice et Histoire

Sous la direction de Bertrand Favreau

Pim den Boer, François Delpla, Bertrand Favreau, Jean-François Flauss,
Georges Kiejman, Mario Lana, Gilles Manceron, Emmanuel Naquet,
Vincent Nioré, Pierre Nora, Christophe Pettiti, Michel Puéchavy,
Antoine Valéry, Christian Vigouroux

Postface de Pierre Nora
de l'Académie Française



BRUYLANT

La loi peut-elle dire l'histoire ?

Droit, Justice et Histoire

Pourquoi des « lois mémorielles » censées déclarer, voire imposer, un point de vue officiel sur des événements historiques ?

En France, la **loi dite « Gayssot »** du 13 juillet 1990 est la première « loi mémorielle ». Son but était de lutter contre le négationnisme et de reconnaître la douleur des survivants et des descendants des victimes face à ces remises en cause. Les lois suivantes ont repris ces objectifs de **lutte contre la négation** de faits historiques avérés (génocide arménien, esclavage, traite négrière) et de reconnaissance des mémoires blessées (Arméniens, habitants des départements d'outre-mer, anciens colonisés, rapatriés, harkis).

En Belgique, la loi du 23 mars 1995 tend à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis pendant la Seconde Guerre mondiale par le régime national-socialiste allemand.

La **question de l'efficacité** de ces dispositifs est en débat. Plusieurs conceptions des rapports entre la loi et l'histoire s'affrontent. Les partisans de telles lois soulignent qu'il ne s'agit pas de dicter l'histoire mais de lutter contre l'oubli des crimes. Les opposants à la loi disent que celle-ci instaure une « vérité officielle ». Certains affirment aussi qu'elles seraient contraires à la liberté d'expression et aux droits de l'homme et donc contraire à plusieurs instruments internationaux.

Les « lois mémorielles » n'incitent-elles pas à une « **guerre des mémoires** » et à une « **concurrence des victimes** » ? Ces lois ne remettent-elles pas en cause les frontières entre histoire et mémoire ? Faut-il une multiplication de tels textes ou bien au contraire une abrogation totale ou partielle de ces lois ?

Dans cet ouvrage Pim den BOER, François DELPLA, Bertrand FAVREAU, Jean-François FLAUSS, Georges KIEJMAN, Mario LANA, Christophe PETTITI, Michel PUECHAVY, Gilles MANCERON, Emmanuel NAQUET, Vincent NIORÉ, Pierre NORA, de l'Académie française, Christian VIGOUROUX, envisagent cette question qui divise les historiens.



BRUYLANT

www.bruylant.be • www.stradalex.com

LOIDIRHIS
ISBN : 978-2-8027-3815-2



9 782802 738152